

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 21 juin 2024

Date d'affichage : 21 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de pouvoirs : 03

Nombre d'absents : 02

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°01/2024 DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet, à 19 heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Christine AUTENZIO, Maire.

Présents : Christine AUTENZIO, Fabrice LABORDE, Christophe POUX, Dominique DOUTRELANT, Jean-Yves TUTRICE, Michèle HABY, Lucien GUENEZAN, Vanessa BUZONIE, Michael FRAZAO, Stéphanie COTTEREAU, Victor DA COSTA, Jacques DALQUIE, Jean-Pierre EDELINE, Benjamin GAILLARD, Emilie HUYGHE, Emilie MARCHAL, Tony MENDES, Carole PASQUIER, Agnès VALLÉE, Valérie LYON, Sébastien CHIMOT, Gaëlle LARONCHE

Absents ayant donné pouvoir : Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY pouvoir à Christine AUTENZIO, Frédérique WÜRCKLER pouvoir à Michèle HABY, Irène DARASOUK pouvoir à Valérie LYON

Absents : Maxime LIEVIN, Vincent ZAKOSKI

Secrétaire de séance : Jean-Pierre EDELINE

Le budget primitif 2024 de la commune a été adopté lors du conseil municipal du 03 avril 2024.

La décision modificative n° 1 de l'exercice 2024 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif au vu de l'exécution financière et des informations complémentaires recensées. Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits et des transferts de crédits entre chapitres.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'adopter la décision modificative n° 1.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°54/2023 de la commune de Crécy-la-Chapelle en date du 03 juillet 2023, relative à l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 ;

VU la délibération n°27/2024 de la commune de Crécy-la-Chapelle en date du 03 avril 2024, adoptant le budget primitif de l'exercice 2024 ;

VU l'avis de la commission des finances ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits dans le cadre de l'exécution budgétaire 2024 ;

Entendu l'exposé de madame Michèle HABY, adjointe déléguée aux finances ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

ARRETE la décision modificative n° 1 du budget primitif de la commune pour l'exercice 2024, comme suit :

Chapitre/Article	Libellé	Fonction	Montant	Chapitre/Article	Libellé	Fonction	Montant
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
011	Charges à caractère général		26 729,77	731	Fiscalité locale		447,00
	615221 Entretien et réparations sur bâtiments publics	020	26 729,77		7318 Autres fiscalités locales	01	447,00
				74	Dotations, participations et subventions		30 650,12
					74111 Dotation forfaitaire des communes	01	540,00
					741121 Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	01	18 462,00
					741127 Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	01	-1 851,00
					74751 Participations GFP de rattachement	211	3 712,50
					74751 Participations GFP de rattachement	212	3 712,50
					74751 Participations GFP de rattachement	321	3 712,12
					74758 Participations autres groupements	76	2 362,00
Total des dépenses réelles			26 729,77	Total des recettes réelles			31 097,12
023	Virement à la section d'investissement		0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		4 367,35				
	6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	01	4 367,35				
Total des dépenses d'ordre			4 367,35	Total des recettes d'ordre			0,00
Total des dépenses de fonctionnement			31 097,12	Total des recettes de fonctionnement			31 097,12

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
16	Emprunts et dettes assimilées		600,00	13	Subventions d'investissements		-84 106,75
	165 Dépôts et cautionnements reçus	552	600,00		1318 Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	211	-3 712,50
20	Immobilisations incorporelles		-26 729,77		1318 Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	212	-3 712,50
	2031 Frais d'études	20	-26 729,77		1318 Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	321	-3 712,12
21	Immobilisations corporelles		-50 388,63		13361 Fonds équip. amort. - Dotation équipement territoires ruraux	512	-72 969,63
	21351 Install générales.. des constructions - Bâtiments publics	211	-5 000,00	024	Produits des cessions d'immobilisations		3 221,00
	2151 Réseaux de voirie	845	-45 388,63		024 Produits des cessions d'immobilisations		3 221,00
Total des dépenses réelles			-76 518,40	Total des recettes réelles			-80 885,75
				021	Virement de la section de fonctionnement		0,00
				040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		4 367,35
					281351 Amort. install générales.. des constructions - Bâtiments publics	01	4 367,35
Total des dépenses d'ordre			0,00	Total des recettes d'ordre			4 367,35
Total des dépenses d'investissement			-76 518,40	Total des recettes d'investissement			-76 518,40
TOTAL			-45 421,28	TOTAL			-45 421,28

ADRESSE ampliation à la préfecture de Melun, ainsi qu'au comptable public de Coulommiers.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Fait à Crécy la Chapelle, le 03 juillet 2024.

Christine AUTENZIO
Maire



Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20240703-52-2024-DE
Date de télétransmission : 08/07/2024
Date de réception préfecture : 08/07/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.